Séance ordinaire du 5 septembre 2017

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CINQUIÈME (5°) JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MIL-DIX-SEPT (2017) À COMPTER DE 20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse

M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1

M. Normand Gagnon, conseiller du district 2

M. Georges Jalbert, conseiller du district 3

M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4

M. Jacques Dumas, conseiller du district 5

M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la Mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Cinq (5) contribuables assistent à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et Léo Caron, directeur du développement économique et de l'urbanisme y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

17.09.431

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le greffier adjoint rédige le procèsverbal.

17.09.432 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

- 1. Ouverture de la séance par madame la mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
- 2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2017 à 20 h 30.
- 4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

Comptes réguliers : 125 976.29\$Comptes préautorisés : 197 453.09 \$

ADMINISTRATION

5. Nomination d'un représentant de la Ville de Mont-Joli pour le conseil d'administration provisoire du regroupement des Offices municipaux

- d'habitation des municipalités de Mont-Joli, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Gabriel, Saint-Donat, Sainte-Luce, Métis-sur-Mer et Price.
- Acceptation du regroupement des Offices municipaux d'habitation des municipalités de Price, de Sainte-Angèle-de-Mérici, de Métis-sur-Mer, de la Ville de Mont-Joli, de Saint-Gabriel-de-Rimouski, de Saint-Donat et de Sainte-Luce.
- 7. Autorisation de signature du protocole d'entente du regroupement des Offices municipaux d'habitation de Mont-Joli, Sainte-Angèle-de-Mérici, de Saint-Gabriel, de Saint-Donat, de Sainte-Luce, de Métis-sur-Mer et de Price.

FINANCES

- 8. Autorisation de versement de dons.
- 9. Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil pour l'année 2017.
- 10. Adoption du règlement 2017-1371 modifiant le règlement 2016-1356 établissant la rémunération du personnel électoral.
- 11. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Autorisation de participation au colloque sur les potentiels de développement – Université rurale québécoise.

LOISIRS

- 13. Adjudication d'un contrat pour la fourniture de fenêtres pour la salle St-Jean-Baptiste.
- 14. Autorisation de contrat de madame Myrka Roussel pour des formations de médaille et croix de bronze.
- 15. Autorisation d'achat d'un mobilier pour téléviseur et DVD pour l'aménagement de l'espace audiovisuel de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.
- 16. Autorisation de paiement pour le spectacle de marionnettes du bout du monde.
- 17. Adjudication d'un contrat pour une animation dans le cadre des journées de la Culture.
- 18. Autorisation de signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Sayabec pour l'utilisation de la glace.
- 19. Autorisation de demande collective au programme de soutien à la démarche MADA 2017.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 20. Nomination de monsieur Robert Roger à titre de directeur incendie pour la Ville de Mont-Joli.
- 21. Autorisation de versement de l'aide financière pour le service des brigadiers scolaires.
- 22. Autorisation d'embauche de recrues pompiers pour le service incendie de la Ville de Mont-Joli.

- 23. Autorisation de formation pour les recrues pompiers du service incendie de la Ville de Mont-Joli.
- 24. Retrait de la Ville de Mont-Joli de l'entente avec La MRC de La Mitis pour la fourniture de services relatifs à la sécurité civile.

URBANISME

- 25. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 67, avenue Doucet.
- 26. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 1101, rue Lussier.
- 27. Adoption du règlement 2017-1370 concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments et des immeubles.
- 28. Affaires nouvelles
- 29. Période de questions.
- 30. Clôture et levée de l'assemblée.

17.09.433 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août à 20 h 30;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 21 août 2017 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

17.09.434 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité :

- que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 125 976.29 \$;
- et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 197 453.09\$.

ADMINISTRATION

17.09.435 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MONT-JOLI POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE DU REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DES MUNICIPALITÉS DE MONT-JOLI, SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI, SAINT-GABRIEL, SAINT-DONAT, SAINTE-LUCE, MÉTIS-SUR-MER ET PRICE.

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté résolu à l'unanimité que le conseil nomme monsieur Gilles Lavoie, conseiller du district 1 à siéger sur le conseil d'administration provisoire pour le regroupement des offices d'habitation municipaux des municipalités de Mont-Joli, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Gabriel, Saint-Donat, Sainte-Luce, Métis-sur-Mer et Price.

17.09.436

ACCEPTATION DU REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DES MUNICIPALITÉS DE PRICE, DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI, DE MÉTIS-SUR-MER, DE LA VILLE DE MONT-JOLI, DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, DE SAINT-DONAT ET DE SAINTE-LUCE

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de PRICE, l'Office municipal d'habitation de SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI, l'Office municipal d'habitation de MÉTIS-SUR-MER, l'Office municipal d'habitation de MONT-JOLI, l'Office municipal d'habitation de SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, l'Office municipal d'habitation de SAINT-DONAT et l'Office municipal d'habitation de SAINTE-LUCE ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

CONSIDÉRANT QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de PRICE, de SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI, de MÉTIS-SUR-MER, de LA VILLE DE MONT-JOLI, de SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, de SAINT-DONAT et de SAINTE-LUCE un projet d'entente de regroupement des sept offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

CONSIDÉRANT QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de PRICE, l'Office municipal d'habitation de SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI, l'Office municipal d'habitation de MÉTIS-SUR-MER, l'Office municipal d'habitation de SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, l'Office municipal d'habitation de SAINT-DONAT et l'Office municipal d'habitation de SAINTE-LUCE, suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

17.09.437

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DU REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DE MONTJOLI, SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI, DE SAINT-GABRIEL, DE SAINT-DONAT, DE SAINTE-LUCE, DE MÉTIS-SUR-MER ET DE PRICE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Gilles Lavoie, conseiller du district 1, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, le protocole d'entente du regroupement des offices municipaux des municipalités de Mont-Joli, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Gabriel, Saint-Donat, Sainte-Luce, Métis-sur-Mer et de Price.

FINANCES

17.09.438 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont

formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

| Organisme | Objet | Don |
|-----------------------|-------------|------------------|
| Régie de l'Aéroport | Colloque | 500\$ |
| Club des Fermières | Financement | 50\$ |
| CLAC | Financement | 100\$ x 1 billet |
| Les Filles d'Isabelle | Déjeuner | 50\$ |

17.09.439 DÉPÔT DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017

En respect des prescriptions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier adjoint dépose la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Gilles Lavoie, du district 1, en date du 19 août 2017.

17.09.440 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-1371 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-1356 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2017-1371 modifiant le règlement 2016-1356 établissant la rémunération du personnel électoral. Ce règlement porte sur la rémunération du personnel électoral basée sur la proposition du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

17.09.441 AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT le projet de loi 269 adopté le 19 décembre 1986;

CONSIDÉRANT la compensation tenant lieu de taxes reçue du gouvernement fédéral pour l'Institut Maurice-Lamontagne en septembre 2017 au montant de 178 061.78 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30 % de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 53 418.53 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice-Lamontagne.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

17.09.442 AUTORISATION DE PARTICIPATION AU COLLOQUE SUR LES POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT – UNIVERSITÉ RURALE QUÉBÉCOISE

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil autorise madame Edith Thibault, chargée de projet en développement économique, messieurs Léo Caron, directeur du développement économique et de l'urbanisme ainsi que monsieur Normand Gagnon, conseiller du district 2, à assister au colloque sur les potentiels

de développement qui aura lieu les 21, 22 et 23 septembre prochain. Les coûts sont de 130\$ pour madame Thibault et monsieur Caron et de 35\$ pour monsieur Normand Gagnon.

LOISIRS

17.09.443 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE FENÊTRES POUR LA SALLE ST-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 7 fenêtres pour la salle St-Jean-Baptiste :

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposé une proposition à savoir :

9034-2882 Québec Inc.
7 750.00 \$ plus les taxes
Construction Gides April Inc.
Construction Claude Fournier
8 290.13 \$ plus les taxes

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du superviseur à l'approvisionnement monsieur Gilles Gaudreault;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder à Construction Gides April un contrat de fourniture de fenêtres pour la salle St-Jean-Baptiste pour un montant de 6 141.28 \$ plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget du service des loisirs.

17.09.444 AUTORISATION DE CONTRAT À MADAME MYRKA ROUSSEL POUR DES FORMATIONS DE MÉDAILLE ET CROIX DE BRONZE

Il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat à madame Myrka Roussel, certifiée instructeur de la Société de sauvetage, pour une formation de médaille de bronze qui se donnera du 9 au 30 septembre 2017 et une formation de croix de bronze qui se tiendra du 1^{er} octobre au 31 décembre, et ce, au montant de 680 \$ chacune.

17.09.445 AUTORISATION D'ACHAT D'UN MOBILIER POUR TÉLÉVISEUR ET DVD POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE AUDIOVISUEL DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un module et banquette pour l'aménagement de l'espace audiovisuel de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers à Cuisine Concept 2000, et ce, au montant de 3 920 \$ plus les taxes.

17.09.446 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE SPECTACLE DE MARIONNETTES DU BOUT DU MONDE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement d'un spectacle de marionnettes à les Marionnettes du bout du monde pour une prestation le 19 octobre 2017 à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, et ce, au montant de 664.22 \$ plus les taxes.

17.09.447 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR UNE ANIMATION DANS LE CADRE DES JOURNÉES DE LA CULTURE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser les frais pour une activité qui sera présentée le vendredi 29 septembre 2017, par madame Sylvie Roberge, intitulée « Pour tout savoir sur les auteurs », et ce, au montant de 100 \$ incluant les taxes et le déplacement.

Cette dépense est prévue au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA 17.09.448 VILLE DE MONT-JOLI ET LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC POUR L'UTILISATION DE LA GLACE

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Sayabec pour l'utilisation de la glace durant la rénovation et la réfection du Stade du centenaire. Un coût de 6 200 \$ sera facturé et correspond à la facture d'Hydro-Québec pour le démarrage des compresseurs en août plutôt qu'en septembre 2018. La tarification à l'heure pour les différents organismes sportifs mineurs qui auront besoin d'heure de glace sera de 50\$ de l'heure et dans le cas d'un partage de glace entre des organismes mineurs de Mont-Joli et de Sayabec, un tarif de 25\$ de l'heure sera exigé.

Par la même résolution, le conseil autorise madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs et monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ladite entente.

17.09.449 AUTORISATION DE DEMANDE COLLECTIVE AU PROGRAMME DE **SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA 2017**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, grâce à sa politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec et à son plan d'action 2012-2017 poursuit son programme de soutien financier pour implanter la démarche MADA à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est directement touchée par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que l'habitation, la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA vise à aider la municipalité à encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et à concrétiser une vision de société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE la Table Vieillir en santé sur le territoire de La Mitis accueille favorablement que toutes les municipalités de la MRC obtiennent la reconnaissance MADA;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-Pierre Labonté appuyé par Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à la MRC de La Mitis de coordonner les travaux permettant d'effectuer une démarche collective MADA sur le territoire de notre municipalité et que la personne désignée responsable du dossier « aînés » est monsieur Georges Jalbert, conseiller du district 3.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17.09.450 NOMINATION DE MONSIEUR ROBERT ROGER À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'est retirée de l'entente de fourniture de services relatifs à la protection contre l'incendie et la sécurité civile qu'elle a avec la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'avant décembre 2005, la Ville de Mont-Joli a toujours eu à sa charge la direction de son service incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire avoir sa propre direction des services incendie et prendre en charge la prévention ainsi que la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QU'il est convenu avec monsieur Robert Roger que le salaire actuel est maintenu jusqu'au 31 décembre 2017 et que l'ajustement salarial sera en vigueur à partir de janvier 2018;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme monsieur Robert Roger à titre de directeur du service incendie de la Ville de Mont-Joli. Cette nomination sera effective à compter du 6 septembre 2017.

17.09.451 AUTORISATION DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DES BRIGADIERS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir le service de brigadiers scolaires dans le but d'assurer une meilleure sécurité pour les enfants qui fréquentent les écoles primaires Norjoli et des Alizés;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité de verser le montant de 5 275 \$ à la Maison des jeunes de Mont-Joli à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli au fonctionnement du service de brigadiers scolaires pour l'exercice 2017. Rappelons que la Maison des jeunes de Mont-Joli agit à titre de gestionnaire de ce service auquel contribuent généreusement la Caisse Desjardins, le Club Optimiste ainsi que le Club Rotary de Mont-Joli. La Ville de Mont-Joli remercie la Maison des jeunes pour son implication sans qui ce service ne pourrait être offert à la population de Mont-Joli.

17.09.452 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE RECRUES POMPIERS POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de messieurs Stéphane Carrier, Benoît Dutil, Martin Chassé, Jérémy Lévesque et Simon Quesnel Boulay à titre de recrues pompiers pour le service incendie de la Ville de Mont-Joli.Ceux-ci entreront en fonction le 6 septembre 2017.

Cette embauche est conditionnelle à une probation de 12 mois et à deux évaluations de rendement après 6 et 9 mois de service. Les conditions de travail prévues à l'entente entre la Ville de Mont-Joli et l'Association des pompiers volontaires s'appliquent.

17.09.453 AUTORISATION DE FORMATION POUR LES RECRUES POMPIERS DU SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la formation de pompier 1 aux recrues pompiers suivants : Ian Lord, Stéphane Carrier, Benoit Dutil,. Martin Chassé, Jérémy Lévesque et Simon Quesnel Boulay. Le coût de cette formation est assuré par le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique. L'entente entre l'association des pompiers volontaires et la Ville de Mont-Joli s'applique.

Les recrues Yannick Aubry et Nicolas Dubé reprendront la formation Pompier 1 à partir de la section 2 du programme. Messieurs Aubry et Dubé ne recevront aucune compensation financière pour cette reprise.

17.09.454 RETRAIT DE LA VILLE DE MONT-JOLI DE L'ENTENTE AVEC LA MRC DE LA MITIS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES RELATIFS À LA SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli se retire de l'entente de fourniture de services relatifs à la protection contre l'incendie et la sécurité civile qu'elle a avec la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire prendre en charge la sécurité civile;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le retrait de la Ville de Mont-Joli de l'entente de fourniture de services relatifs à la sécurité civile.

Cette résolution est considérée comme étant l'avis à être signifié à la MRC de la Mitis trois (3) mois avant la fin du terme, entente qui se termine le 31 décembre 2017. Elle sera transmise aux autorités de la MRC par courrier recommandé tel que prévu à cette entente.

URBANISME

17.09.455 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 67, AVENUE DOUCET

CONSIDÉRANT QUE madame Suzanne Verreault et et monsieur Louis Rondeau ont déposé une demande de dérogation mineure pour le 67, rue Doucet afin de régulariser la marge latérale du côté nord-est de la partie arrière du bâtiment à 1 mètre et 1,12 mètre au lieu de la distance minimale de 2 mètres prescrite au règlement de zonage 2009-1210 comme apparaissant au certificat de localisation préparé par monsieur Nelson Banville, arpenteur-géomètre.

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 23 aout 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Suzanne Verreault et monsieur Louis Rondeau pour le 67, avenue Doucet.

17.09.456 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 1101, RUE LUSSIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Fugère a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser la marge de recul avant à 5,64 mètres et 5, 6 mètres au lieu de la distance minimale de 6 mètres prescrite au règlement de zonage 2009-1210 tel qu'apparaissant au certificat de localisation préparé par monsieur Claude Vézina, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 23 aout 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur André Fugère, pour le 1101, rue Lussier.

17.09.457 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-1370 CONCERNANT LA SALUBRITÉ ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET DES IMMEUBLES

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement numéro 2017-1370 concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments et des immeubles. Ce règlement porte sur la salubrité et l'entretien des bâtiments et des immeubles sur le territoire de la Ville de Mont-Joli établissant les normes pour l'évacuation d'un bâtiment ou d'un logement, de la salubrité, de l'entretien, des équipements de base d'une habitation, des maisons de chambres, de l'éclairage et ventilation ainsi que des sanctions possibles.

17.09.458 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

17.09.459 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur René Lavoie mentionne qu'il constate des problématiques au niveau des égouts depuis 3 ans. Il a subi un refoulement en juillet 2014, un léger débordement en juin 2015 et il a été inondé à la dernière pluie du mois d'août. Il est propriétaire depuis 1983 et jamais avant 2014, il n'a eu un incident de cette nature. Il souhaite demeurer à Mont-Joli. Il aimerait connaître les coûts et l'état de la situation sur les débordements plus précisément dans les quartiers 1 et 2.

Actuellement, la Ville a reçu un certain nombre de mises en demeure signalant un refoulement ou une inondation, mais n'est pas en mesure de déterminer les coûts des dommages, car aucun des propriétaires n'a produit de réclamation finale avec des coûts des travaux.

Monsieur Michel Otis mentionne qu'il a eu deux refoulements importants et se demande si St-Joseph-de-Lepage est en cause. Les gens demandent quel est le problème? Les conduites sont-elles assez grosses?

Monsieur Léo Caron mentionne que les résidences de St-Joseph-de-Lepage rejettent leur pluvial dans un sanitaire du boulevard Gaboury qui ne conduit pas aux secteurs touchés par les dernières grandes pluies.

Madame Danielle Doyer énumère les gestes posés par la Ville de Mont-Joli pour réduire les débordements des réseaux pluvial et sanitaire soit un mandat à la firme Stantec pour réaliser une étude pour la mise en place d'un projet compensateur. Le mandat de Stantec consistait à préparer un plan de travail et à procéder à une inspection et une analyse du réseau afin de déterminer les solutions possibles pour améliorer la situation des débordements. Suite à l'adoption du projet compensateur, il y a eu une inspection et un nettoyage des conduites du réseau d'égout pour les années 2016 et 2017. Toujours selon les recommandations de l'étude de projet compensateur, il y a eu une réalisation de plans et devis pour la réfection de la rue St-Jean-Baptiste. Nous avons adopté un nouveau règlement sur la gestion des eaux qui obligent les bassins de rétention pour les nouvelles constructions de stationnement ou les régulateurs de débit pour le contrôle des eaux pluviales ainsi que la mise en place de chambres d'inspection munies d'un clapet poussent toutes nouvelles entrées de service pour les constructions résidentielles.

Les réseaux d'égouts sont construits pour des pluies avec des récurrences de 30 ans, 50 ans, ou même 100 ans (mais actuellement, elles se produisent aux 2 à 3 ans).

Monsieur Léo Caron décrit les interventions réalisées par la compagnie Véolia pour nettoyer et inspecter par caméra une portion importante du réseau d'égout dans les secteurs les plus à risque.

Avec les travaux de la rue St-Jean-Baptiste, les rues Boisvert, Frontenac et Lévis, les eaux pluviales seront dirigées vers le ruisseau jaune pour désengorger le réseau pluvial du secteur nord de la Ville.

17.09.460 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 10, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Danielle Doyer Mairesse Joël Harrisson Greffier adjoint